

Réunion du 7 avril 2014

Sous la présidence de : Monsieur Guy-Dominique KENNEL

Etaient  
présents :

Monsieur Guy-Dominique KENNEL, président

Monsieur André KLEIN-MOSSER, Monsieur Alfred BECKER, Monsieur Rémi BERTRAND, Monsieur Etienne WOLF, Monsieur Jean-Philippe MAURER, Monsieur Pierre BERTRAND, Monsieur Jean-Paul WIRTH, Monsieur Jean-Michel FETSCH, Monsieur Bernard FISCHER, Monsieur Jean-Laurent VONAU, Monsieur Louis BECKER, Monsieur Sébastien ZAEGEL, Monsieur Frédéric BIERRY, vice-présidents

Monsieur Marcel BAUER, Monsieur Roland BRENDLE, Monsieur Etienne BURGER, Monsieur Thierry CARBIENER, Monsieur Henri DREYFUS, Madame Laurence JOST, Madame Pascale JURDANT-PFEIFFER, Madame Suzanne KEMPF, Monsieur André LOBSTEIN, Monsieur Pierre MARMILLOD, Monsieur Jean MATHIA, Monsieur Philippe MEYER, Madame Alice MOREL, Madame Frédérique MOZZICONACCI, Madame Louise RICHERT, Monsieur Marc SENE, Docteur Gérard SIMLER, Monsieur Richard STOLTZ, Monsieur Jean-Claude WEIL, secrétaires

Procuration(s) :

Excusé(s) :

Monsieur Olivier BITZ, Madame Marie-Dominique DREYSSE, Monsieur Eric ELKOUBY, Monsieur Claude FROEHLI, Monsieur Robert HERRMANN, Docteur Yves LE TALLEC, Madame Marie-Paule LEHMANN, Maître Raphaël NISAND, Monsieur Serge OEHLER, Monsieur Freddy ZIMMERMANN

Absent(s) :

Rapporteur :

Monsieur Jean-Laurent VONAU

**N° CP/2014/230 - Protection, valorisation du patrimoine non protégé - 3222  
Répartition de subvention au titre de l'aide aux actions  
culturelles et patrimoniales - Cotisation à un organisme  
œuvrant dans le domaine patrimonial**

La commission permanente du Conseil général, statuant par délégation et sur proposition de son président, décide d'attribuer une subvention d'un montant total de 3 989,80 € aux bénéficiaires figurant au tableau annexé, conformément aux modalités fixées par le règlement financier départemental, selon la répartition suivante :

- 2 284,80 € à la société d'histoire du Val de Villé
- 1 705,00 € au cercle d'histoire et d'archéologie d'Alsace du nord

Elle décide en outre de verser une somme de 15,00 € correspondant au montant de la cotisation 2014 au titre de l'adhésion du Département à l'association pour la conservation du patrimoine religieux en Alsace.

Pour extrait conforme :  
Pour le Président  
La Directrice des services de l'assemblée



Francine THOMAS

Adopté à l'unanimité

Le Président,  
Guy-Dominique KENNEL

Accusé de réception N° : A067-226700011-20140407-85643-DE-1-1\_0  
Acte certifié exécutoire au : 24/04/14